

Date de la convocation	26 novembre 2025
Membres en exercice	18
Présents	10
Représentés	4

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 05/12/2025

Berger Levrault

ID : 031-200023596-20251205-D20251205\_07C-DE

## BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 5 Décembre 2025

n°D20251205 – 07c

**Objet :** Transfert des ouvrages eaux usées et eaux pluviales du lotissement Les Jardins de Marie à VILLENOUVELLE

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

**Considérant** le point B3-5 et des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

**Considérant** que la Coopérative d'Habitations « Les Jardins de Marie » à Villenouvelle 31290, représentée par son Directeur Adjoint M. Arnaud LINOSSIER, sollicite le transfert amiable dans le domaine public des ouvrages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du lotissement Les Jardins de Marie situé sur la commune de VILLENOUVELLE;

**Considérant** que les ouvrages assainissement qui seront transférés comprennent un réseau de collecte des eaux usées de 194,50 ml, 8 regards de visite et 12 boîtes de branchement ;

**Considérant** que les ouvrages eaux pluviales qui seront transférés comprennent un réseau de collecte de 228,50 ml, 16 regards de visite et 12 boîtes de branchement ;

**Considérant** que les équipements ont été réalisés conformément aux prescriptions en la matière de Réseau31;

**Considérant** que le demandeur a fourni l'ensemble des documents nécessaires pour ce transfert, avec les plans de récolement des ouvrages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, les rapports d'inspection télévisée et les tests d'étanchéité effectués conformes ;

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

### Décide

**Article 1 :** d'approuver, le transfert à titre gratuit des ouvrages d'assainissement des eaux usées et d'eaux pluviales du lotissement Les Jardins de Marie à VILLENOUVELLE, tous les frais relatifs à ce transfert étant à la charge du demandeur ;

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer, tous documents relatifs au transfert et notamment la convention fixant les conditions de la rétrocession et l'acte notarié pour parfaire le transfert à intervenir.

Résultat du vote	Pour	14	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexe : projet de convention



**SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE HAUTE-GARONNE**

**Lotissement**

**« VILLENOUVELLE Les Jardins de Marie »**

\*  
\* \* \*

**Convention de transfert  
dans le domaine public  
des ouvrages d'assainissement et d'eaux pluviales**

Envoyé en préfecture le 05/12/2025  
Reçu en préfecture le 05/12/2025  
Publié le 05/12/2025  
ID : 031-200023596-20251205-D20251205\_07C-DE

**Entre les soussignés :**

le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31, représenté par Monsieur Sébastien VINCINI, Président, habilité à signer la présente convention suivant la délibération du Bureau Syndical en date du 5 décembre 2025, transmise au contrôle de légalité le ..... et publiée le ..... d'une part ;

et

M. Arnaud LINOSSIER Directeur Général Adjoint La Coopérative d'Habitations du lotissement « Les Jardins de Marie », 5 Place de la Pergola 31000 Toulouse, ci-après désigné « Demandeur », d'autre part ;

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de transfert à Réseau31, à titre gratuit, des ouvrages d'assainissement collectif et d'eaux pluviales du lotissement dénommé : « Les Jardins de Marie » sis Impasse des Jardins de Marie à 31290 VILLENOUVELLE.

Cette convention est conclue amiablement.

**ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES**

- ⇒ Le réseau d'assainissement collectif d'une longueur de 194.5 ml est constitué de :
  - conduites de collecte en PVC diamètre 200 mm avec 8 regards de visite,
  - conduites de branchements en PVC de diamètre 160 mm avec 12 regards de branchement pour 12 lots.
- ⇒ Le réseau pluvial collectif d'une longueur de 228.50 ml est constitué de :
  - conduites de collecte en PVC diamètre 315 mm avec 16 regards de visite,
  - conduites de branchements en PVC de diamètre 160 mm avec 12 regards de branchement pour 12 lots.

A ce titre, les ouvrages sont des biens immeubles.

La détermination précise des ouvrages est donnée par l'inventaire détaillé dressé contradictoirement comportant l'état des lieux tel qu'issu des contrôles et tests de conformité (**annexe 1**).

Les plans de récolelement des ouvrages sont joints en (**annexe 2**).

**ARTICLE 3 – SITUATION CADASTRALE DES OUVRAGES**

Aucun terrain ne fait l'objet d'un transfert à Réseau 31.

Les ouvrages sont constitués uniquement de réseaux situés sur les parcelles désignées ci-dessous :

Section .....n° .....	Affectation	Longueur (ml)	Superficie (m <sup>2</sup> )
B360-B361	Eaux usées	194.5	3960 m <sup>2</sup>
Section .....n° .....	Affectation	Longueur (ml)	Superficie (m <sup>2</sup> )
B360-B361	Eaux pluviales	228.5	3960 m <sup>2</sup>

**ARTICLE 4 – VALORISATION FINANCIERE DU TRANSFERT DES OUVRAGES**

Le transfert est réalisé à titre gratuit. Réseau 31 reconstituerà son propre chef la valeur comptable de ces immobilisations.

#### ARTICLE 5 – CONFORMITE DES OUVRAGES

Les rapports et les tests ont établi la conformité des ouvrages avec la réglementation en vigueur, dont les prescriptions techniques édictées par Réseau31.

#### ARTICLE 6 – FRAIS LIÉS AU TRANSFERT

L'ensemble des frais inhérent à la demande de transfert des ouvrages est intégralement à la charge du Demandeur dont éventuellement (liste non exhaustive) :

- la production de documentations statutaires (K-bis, etc.),
- la production de documentations foncières (état hypothécaire, extrait cadastral, etc.),
- la production des contrôles et tests de conformité y compris en régie,
- les documents d'arpentage et les plans de parcelle à céder établis par géomètre,
- l'acte notarié de transfert, la servitude d'occupation, si besoin, et leurs publications.

Réseau31 facturera au Demandeur les frais qu'il aurait éventuellement couverts.

#### ARTICLE 7 – DECLARATIONS DU DEMANDEUR

Le demandeur déclare en pleine connaissance :

- que les ouvrages transférés sont purgés de tous vices,
- renoncer aux éventuels droits qui peuvent grever les ouvrages notamment au regard des règles de droit privé propre aux lotissements (statuts de l'association, cahier des charges du lotissement, etc.)

#### ARTICLE 8 – PERFECTION DU TRANSFERT DES OUVRAGES

La délibération du Bureau Syndical de Réseau31 par laquelle l'offre du Demandeur est acceptée, détermine la formation d'une convention entre les parties et, en ce sens, est créatrice de droit.

Le transfert de propriété des ouvrages interviendra à la date de signature de la présente.

Dans le cas d'ouvrages situés sous un foncier de nature privée, le transfert sera acté par constitution de servitude conventionnelle notariée à titre gratuit enregistrée au service de publicité foncière afin qu'elle soit pleinement opposable aux tiers.

#### ARTICLE 9 – INSERTION DANS L'ACTE NOTARIE

La présente convention et ses annexes feront partie intégrante de l'acte notarié

Fait en 2 exemplaires originaux à TOULOUSE, le .....

Pour Réseau31

Pour le Demandeur

**Sébastien VINCINI**  
Président du Syndicat Mixte de l'Eau  
et de l'Assainissement de Haute-  
Garonne

**Arnaud LINOSSIER**  
Directeur Adjoint



FICHE DE SUIVI DES VALIDATIONS ET DOCUMENTS  
 NECESSAIRES A LA RECEPTION  
 D'UNE OPERATION GROUPEE (LOTISSEMENT)

NOM	
<b>COMMUNE</b>	VILLENOUELLE
<b>Opération</b>	les Jardins de Marie
<b>Caractéristiques</b>	
<b>Maitre d'Ouvrage</b>	LA COOPERATIVE d'HABITATION 5 Place de la Pergola 31400 TOULOUSE
<b>Maitre d'Œuvre</b>	MY Architectes 5 Rue de la Charité 31000 TOULOUSE
<b>Entreprise travaux</b>	Ent. Jean LEFEBVRE Zi de Vic 31321 CHATANET-TOULOUSE
<b>ASL</b> constituée le :	Président : ASL non constituée

**Présentation globale de l'opération**

Création d'un lotissement de .....12..... lots avec :

1. Assainissement Collectif

- Réseau de collecte de ...194.5.... ml
  - .....8..... regards de visite
  - .....12.... boites de branchements
  - .....9..... Poste de refoulement clos doté de 2 pompes .....m<sup>3</sup>/h et.....ml de refoulement en DN 80mm (jusqu'à la station d'épuration)
- Raccordement électrique (référence du PDL) : ..... – ..... kVA

2. Eaux pluviales

- Réseau de collecte de ...228.5ml
- .....16..... regards de visite

PIECE	DATE	COMMENTAIRE	Conforme
1 PV création assemblée ASL	/		
2 PV demande rétrocussion	28/10/2025		X
3 Copie Statuts ASL	/		
4 Acte Cession promoteur/ASL	/		
5 Déclaration achèvement travaux	25/02/2025	attestation de non contestation de PC	X
6 Plan Parcellaire	17/02/2025		X
7 Coupe type des voies	17/02/2025		X
8 Liste des travaux			
9 DOE Travaux			
10 Plans de recollement	17/02/2025		X
11 Passage caméra et essais	17/02/2025		X

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 05/12/2025

Berger  
Levrault

ID : 031-200023596-20251205-D20251205\_07C-DE

